

**PROCÈS-VERBAL** de la séance spéciale du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du conseil municipal le 22 avril 2021 à 16 h 30, sous la présidence du maire, monsieur Guy Lapointe.

Sont présents:

Monsieur le maire, Guy Lapointe

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Alain Joubert  
Ghyslain Phaneuf  
Claude Larocque  
Barbara Beugger  
Mathieu Beaudry

Est également présente à la séance, madame:

Cynthia Bossé, directrice générale

**1. Constatation de l'avis de convocation et ouverture de la session spéciale**

---

Les membres du Conseil municipal présents reconnaissent avoir été convoqués conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit adopté l'ordre du jour tel que signifié, et ce, comme suit :

1. Constatation de l'avis de convocation et ouverture de la session spéciale;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Vente du lot 6 425 862 (rue Lajoie) à Gestion Scaron inc.;
4. Vente du lot 6 425 861 (rue Lajoie) à l'entreprise Fabrication KLM inc.;
5. Octroi d'un contrat pour le fauchage à l'entreprise André Paris inc.;
6. Projets de développement communautaire;
  - a) Jeux d'eau;
  - b) Demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS);
7. Période de questions;
8. Levée de l'assemblée.

Avant de passer au point suivant à l'ordre du jour et conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*, monsieur Guy Lapointe, maire, explique que les délibérations du Conseil municipal et la période de questions doivent porter exclusivement sur les sujets prévus à l'ordre du jour de la présente séance.

### **ADOPTÉE**

147-04-2021

### **3. Vente du lot 6 425 862 (rue Lajoie) à Gestion Scaron inc.**

**CONSIDÉRANT LA** résolution numéro 468-12-2020 relative à l'acte de vente à Gestion Scaron inc. d'une section de la rue Lajoie;

**CONSIDÉRANT QUE** Gestion Scaron inc. demande à modifier les conditions de vente prévues dans la résolution numéro 468-12-2020;

**CONSIDÉRANT QU'**il présente un nouveau projet intégré selon le plan de monsieur François Malo, arpenteur géomètre, FM4981-projet\_4, reçu le 20 avril 2021, pour la construction de deux (2) édifices à 6 logements;

**CONSIDÉRANT QUE** Gestion Scaron inc. ne désire plus devenir acquéreur de la parcelle de la rue Lajoie située en front de la rue principale, ayant le numéro de lot 6 425 861, mais qu'il serait acquéreur du lot 6 425 862;

**CONSIDÉRANT LE** projet d'annexe « A » intitulé « Conditions de vente » soumise à ce conseil;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** soit acceptée l'offre d'achat de Gestion Scaron inc. pour un montant de 40 000,00 \$;

**QUE** l'annexe « A » intitulé « Conditions de vente » est jointe à la présente résolution comme si elle était au long citée ;

**QUE** soient autorisés monsieur le maire, Guy Lapointe et madame la directrice générale, Cynthia Bossé à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document en lien avec cette vente;

**QUE** soient abrogées les résolutions numéro 468-12-2020 et 058-02-2021.

### **ADOPTÉE**

**4. Vente du lot 6 425 861 (rue Lajoie) à l'entreprise Fabrication KLM inc.**

---

148-04-2021

**CONSIDÉRANT** L'offre d'achat de l'entreprise Fabrication KLM inc. pour le lot numéro 6 425 861, étant une parcelle du lot ayant anciennement le numéro 1 960 365, portion de la rue Lajoie localisé en front de la rue Principale;

**CONSIDÉRANT LES** conditions de vente énumérées à l'annexe « A » intitulée « Conditions de vente » soumise à ce conseil;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** soit acceptée l'offre d'achat de l'entreprise Fabrication KLM inc. pour un montant de 60 000,00 \$;

**QUE** soient autorisés monsieur le maire, Guy Lapointe et madame la directrice générale, Cynthia Bossé à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document en lien avec cette vente;

**ADOPTÉE**

**5. Octroi d'un contrat pour le fauchage à l'entreprise André Paris inc.**

---

149-04-2021

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 128-04-2021 autorisant la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à demander des offres de prix pour le fauchage des levées de fossés pour l'année 2021;

**CONSIDÉRANT LES** modalités de l'entente signée lors de l'octroi du contrat en 2020 avec l'entreprise André Paris inc. avec possibilité de renouvellement annuelle sur une période de 5 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise a répondu aux attentes de la Municipalité au niveau du fauchage des levées de fossés en 2020;

**CONSIDÉRANT LE** contexte de la COVID-19 et l'augmentation du coût de la vie, l'entreprise André Paris inc. demande un ajustement de 450,00 \$ pour une somme de 9 350,00 \$ plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales, recommande la proposition reçue de l'entreprise André Paris inc.;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers;

**QUE** soit mandatée l'entreprise André Paris inc. pour le fauchage des levées de fossés de l'année 2021, et ce, au montant de de 9 350,00 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** soit abrogée la résolution numéro 128-04-2021.

**ADOPTÉE**

**6. a) Projets de développement communautaire – jeux d'eau**

---

150-04-2021

**CONSIDÉRANT LA** résolution numéro 133-04-2021 octroyant le mandat pour la fourniture et l'installation de jeux d'eau à l'entreprise Tessier Récréo-Parc suite à l'appel d'offres réalisé;

**CONSIDÉRANT LE** rapport de recommandation de monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales, pour ajouter une composante de plomberie supplémentaire pour le jeu d'eau, soit une vanne de dérivation automatisée et un capteur de débris ainsi que son couvercle;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** soit autoriser l'engagement de crédits d'une somme supplémentaire de 11 082,00 \$, plus les taxes applicables.

**QUE** soit mandaté monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'avenant au contrat de Tessier Récréo-Parc.

**ADOPTÉE**

**6. b) Projets de développement communautaire – Demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS)**

---

151-04-2021

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Acton lance un appel de projets dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Upton désire faire une demande financière au Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) pour un montant de 21 289, 00 \$ afin de bonifier les installations de loisirs et bonifier le projet location d'équipements nautiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Upton désire faire une demande;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

**QUE** soit demandée une aide financière de 21 289, 00 \$ dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants afin de bonifier les installations de loisirs au parc des loisirs d'Upton par l'implantation de 6 modules pour du cardio boxing extérieur et d'une table de ping-pong en béton ainsi que pour bonifier le projet location d'équipements nautiques;

**QUE** la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts du projet;

**QUE** soit autorisée madame Cynthia Bossé, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à ce programme.

**ADOPTÉE**

**7. Période de questions**

---

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

**8. Levée de la séance**

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que la séance soit levée à 16h34.

**ADOPTÉE**

---

Guy Lapointe  
Maire

---

Cynthia Bossé  
Directrice générale

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.

Je, Guy Lapointe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.